

Mémoire présenté

au

Comité de l'Assemblée législative
pour un régime d'assurance automobile public
abordable, équitable et accessible

par la

Société des enseignantes et des enseignants retraités
francophones du Nouveau-Brunswick

Miramichi, le 28 octobre 2003

Si la SERFNB se présente devant ce Comité aujourd’hui, c’est qu’elle croit que le coût de l’assurance automobile dans le secteur privé est à tel point hors de contrôle qu’il est devenu inabordable. Il ne rencontre pas les trois critères qui sont à la base du mandat de ce Comité, soit celui d’offrir à la population intéressée un régime d’assurance automobile public qui soit *abordable*, *équitable* et *accessible*.

Discrimination envers les jeunes

N’est ni abordable, ni équitable, ni accessible un système d’assurance dont la prime mensuelle dépasse considérablement le paiement de la voiture. C’est le cas actuellement de nombreux jeunes qu’on considère comme des facteurs de risque élevé, même si la plupart d’entre eux n’ont jamais enfreint les lois routières ou occasionné d’accidents. Malgré des dossiers vierges, on les traite comme des mauvais conducteurs. C’est évidemment une discrimination en fonction de l’âge. Une telle pratique est injuste et se doit d’être discontinuée.

Discrimination par rapport au sexe

N’est pas plus équitable un système d’assurance qui discrimine en fonction du sexe. Les jeunes garçons sont, par exemple, considérés comme des éléments de risque plus élevé que les filles. On préfère généraliser et traiter tout un secteur de la population comme de possibles risques plutôt que de punir, comme il se doit, les mauvais conducteurs et les mauvaises conductrices. On augmente le coût des primes. Voilà une autre situation d’injustice.

Discrimination par rapport à l’âge

La SERFNB est particulièrement concernée par rapport à la discrimination envers les aînés. Ici, comme pour les conducteurs et les conductrices jeunes, on punit en

fonction de l'âge. Ou bien on n'assure plus certaines personnes en fonction de l'âge, ou bien la charge, occasionnée par le coût des primes, est tellement élevée, que certaines gens se voient obligées d'abandonner complètement la conduite de leur automobile. Dans la plupart des cas, on parle de personnes qui ont des dossiers vierges et, ce, depuis nombre d'années, et dont l'état de santé est considéré comme bon en considération de l'âge.

Discrimination par rapport du milieu géographique

Si le sexe et l'âge sont des facteurs de discrimination, le lieu de résidence ou milieu géographique l'est tout autant. On sait que dans le Nord de la province, là où réside la majorité des Acadiens et des parlants français du Nouveau-Brunswick, la hausse vertigineuse des primes de l'assurance automobile est criante. Non seulement cette partie du territoire néo-brunswickois est-elle défavorisée économiquement, mais, de plus, on l'accable de coûts astronomiques lorsque vient le temps d'assurer un véhicule automobile. Dans aucune de ces villes et villages n'y a-t-il de système de transport en commun, et, pourtant, on pénalise les gens qui voient à leur propre moyen de locomotion. Voilà des situations que nous jugeons pour le moins inacceptables. Est-il besoin de rappeler les histoires d'horreur qui ont accompagné la flambée des prix au cours des dernières années ?

Un système qui crée de la pauvreté

Une serveuse dans un restaurant de Bathurst disait devoir quitter son emploi tellement les coûts élevés de l'assurance automobile étaient devenus inabordables. Dans son cas, comme dans bien d'autres, son véhicule n'est pas un luxe. On ne donne pas de choix. C'est ou bien être sur le marché du travail et gagner sa vie dignement, ou bien se voir à l'assurance emploi et, peut-être, éventuellement à l'assistance sociale. Il s'agit pourtant d'honnêtes gens qui veulent rendre des services à la société.

L'automobile, un besoin essentiel

Quant à la population vieillissante dans la partie Nord de la province, tout comme celle des milieux ruraux, l'accès à une automobile fait partie de la liberté et de l'autonomie qui leur permet de se rendre chez le médecin, à l'épicerie, à l'église, au club d'Âge d'Or ou ailleurs. Souvent ils sont appelés à rendre de précieux services à leurs enfants et à leurs petits-enfants en fournissant un moyen de transport et un accompagnement vers des activités sportives, sociales, culturelles ou autres. Les empêcher serait leur causer une grave injustice. En portant atteinte à leur autonomie, c'est à leur santé qu'on s'attaque.

Les aînés, une ressource importante

La population s'en va de plus en plus vieillissante. Les aînés sont une ressource des plus importantes sur laquelle il faut plutôt compter, surtout à cause des nombreuses oeuvres bénévoles auxquelles ils s'adonnent. L'automobile est souvent nécessaire dans la poursuite de ces activités. Plutôt qu'un luxe, elle est une nécessité de premier ordre.

La Corporation d'assurance publique du Manitoba offre les meilleurs taux

Une étude de l'Association des consommateurs et des consommatrices du Canada démontre clairement que c'est le système public du Manitoba qui affiche les taux les plus bas tout en offrant dans presque tous les cas les meilleurs bénéfices en comparaison de ce qui se donne ailleurs au pays, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Dans le système public du Manitoba, il n'existe aucune discrimination en fonction de l'âge, du sexe ou du statut marital. Il y a cependant cinq territoires de tarification dont le coût des primes est légèrement différente d'une localité à l'autre. En l'an 2002,

il en coûtait pour assurer annuellement « une Chevrolet 1998, Cavalier LS à usage multiple » 1158\$ dans le nord de la province ; 990\$ dans le centre ; 898\$ dans le sud ; 940\$ pour les habitants de Winnipeg ; et 986\$ pour ceux qui ont à faire des trajets quotidiens dans cette ville. Il s'agit d'une différence de 260\$ entre le taux le plus élevé et le taux le plus bas. Rien de semblable à ce qui existe présentement dans notre province entre le nord et le sud.

Un système qui récompense les bons conducteurs et les bonnes conductrices

Dans la province du Manitoba, ce sont les mauvais conducteurs et les mauvaises conductrices qui sont punis. Les bons sont plutôt récompensés par des diminutions de primes (des baisses de 25%). Il s'agit d'un système qui dure depuis 1971, et dont le taux de satisfaction est tellement élevé que le sujet de l'assurance automobile n'est jamais un enjeu politique lors des campagnes électorales. Les bénéfices offerts sont basés sur l'expérience et l'histoire des indemnités. Les indemnités ne vont pas dans les poches des avocats (20 à 35% des réclamations), mais bien dans celles des victimes comme il se doit.

Le recours aux tribunaux

Des quatre provinces qui offrent un système public d'assurance automobile, trois d'entre elles n'autorisent pas le recours aux tribunaux. Il s'agit du Manitoba, de la Saskatchewan, et du Québec. Seule la Colombie-Britannique donne ce droit aux victimes en raison de leurs maux et souffrances. C'est peut-être ce qui explique que les fonds de la Corporation manitobaine vont d'abord et avant tout pour indemniser les victimes d'accidents. Selon Maurice Rainville, éditorialiste à l'Acadie Nouvelle, il n'y a qu'un seul argument valable quand on fait le tour de la question d'un tel système, c'est « l'intérêt du public ». (1)

Bénéfices avantageux

Dans toutes les provinces et territoires, dans le secteur public comme privé, il faut obligatoirement être couverts dans le cas où, lors d'un accident, un tiers parti est impliqué. Il s'agit d'une protection minimale de 200 000\$. Pour ce qui est des dépenses occasionnées par les frais de funérailles, c'est le Manitoba qui offre le plus.

Quant aux indemnités en fonction d'une incapacité totale ou partielle, c'est encore le Manitoba qui offre les meilleures conditions : 90% du salaire brut jusqu'à concurrence de 61 500\$ annuellement sans limite de temps contrairement à ce qui se fait dans la presque totalité des provinces et territoires canadiens qu'il s'agisse d'une invalidité totale ou non. (2)

Alors que toutes les provinces et territoires plafonnent les frais médicaux, le Manitoba comme le Québec n'y met aucune limite. Les frais médicaux couvrent aussi les frais de réhabilitation.

Contestation du système manitobain

Les seuls à avoir contesté le système d'assurance public dans la province manitobaine, ont été les compagnies d'assurance et les avocats. Non seulement y a-t-il des fonds suffisants pour assurer des indemnités raisonnables, cette corporation manitobaine a réussi, au cours des cinq dernières années, à baisser ses taux à trois reprises. Alors que la croissance atteignait des sommets dans les autres provinces où la clientèle ne peut compter que sur le privé (augmentations allant jusqu'à 70,6 %), la Corporation manitobaine n'a augmenté ses primes que de « un dixième de 1% », et, de plus, elle a remis à la clientèle, en une seule fois, un surplus de 81 millions.

Taux d'accroissement annuel en pourcentage du mois de mars 2002 au mois de mars 2003 selon Statistiques Canada :

N.-B.	70,6%
N.-E.	65,9%
T.-N.	57,8%
Alberta	50,1%
Que.	31,2%
Ont.	27,6%
Sask.	9,5% *
C.-B.	7,3% *
Man.	0,1% *

* Trois provinces où il y existe un système public d'assurance automobile.

Investissements à des taux abordables et création d'emplois

Ce régime a créé des emplois et a permis des investissements intéressants de l'ordre de 1,6 milliards dans les communautés manitobaines. Ils ont permis la construction d'écoles, d'hôpitaux et d'édifices municipaux à des taux d'intérêts intéressants. Ce sont les citoyens de la province qui ont été les bénéficiaires de toutes ces réalisations plutôt que de riches actionnaires dont l'objectif premier est le profit. (3)

Autre bénéfice du système manitobain

La Corporation manitobaine finance, de plus, à coup de sept millions de dollars annuellement, des cours de formation à la conduite automobile dans les écoles secondaires. Elle fournit des documents d'information à l'intention des aînés. Elle fait la promotion de la conduite sans l'usage de l'alcool. Elle met en garde contre la vitesse, la fatigue au volant. Elle porte une attention particulière à la sécurité des motocyclistes.

Recommandation

Pour toutes ces raisons, la SERFNB se range derrière cette majorité de gens de la province du Nouveau-Brunswick qui favorise un système public d'assurance automobile sans égard à la responsabilité, et incite le Comité à considérer sérieusement le programme qu'offre la Manitoba Public Insurance Corporation à cause des nombreux avantages que présente son régime.

- (1) L'Acadie Nouvelle, édition du 7 octobre, p. 12.
- (2) Consumers' Association of Canada (BC)
111 - Auto Insurance Systems by Province and Territory, page 27;
- (3) Assurance publique du Manitoba - Valeur qui a 30 ans de résultats positifs, page 12 ;

Autres références:

Document de consultation sur l'instauration d'un régime public d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. (23 pages)

Comparison of Automobile Insurance Rates in Five Canadian Cities - Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto - Consumers' Association of Canada (BC) - August 2001, (57 pages)

«Étude nationale de l'Association des consommateurs du Canada - Le N.-B., deuxième province où l'assurance-auto est la plus élevée», Acadie Nouvelle, 11 septembre 2003, p.3.

«Insurance hikes lead to change in horsepower, Mount A. professor trades in car for a horse», Times and Transcript, Oct. 8, 2003, pp. 1 et A6.